

# ETRE ANIMATEUR SUR LA PAUSE MERIDIENNE

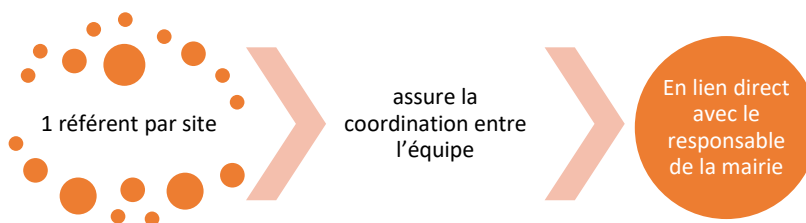
## 1. PRESENTATION

3 écoles maternelles : enfants de 2 ans ½ à 6 ans

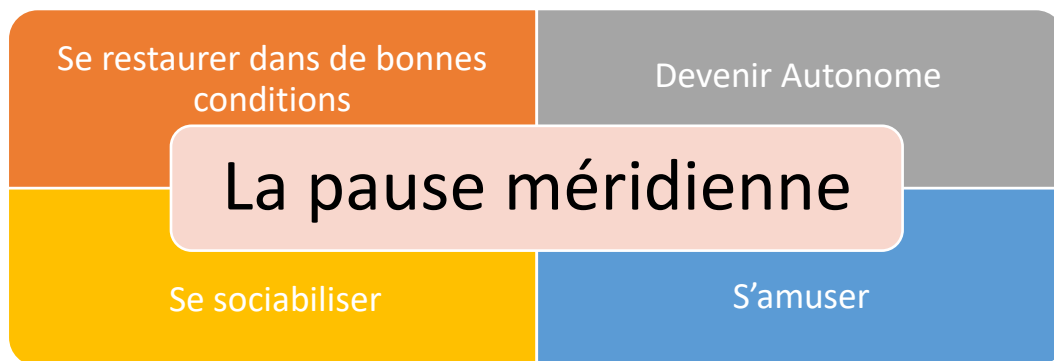
- Collaboration avec les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

3 écoles élémentaires : enfants de 6 à 11 ans

4 sites de restauration scolaire



Positionné entre les moments de grande concentration que constituent les temps de classe du matin et de l'après-midi, la pause méridienne se conçoit comme un **temps libre encadré** qui doit permettre aux enfants de **se reposer** et d'**être disponibles pour les apprentissages** de l'après-midi. Ils doivent pouvoir s'adonner à des activités de leur choix en toute liberté et en toute **sécurité morale, physique et affective**. Ce temps éducatif à part entière qui s'inscrit dans une continuité.



Le temps de restauration est un moment de convivialité et de détente pour l'enfant, mais c'est aussi un moment où **l'éveil alimentaire et l'éducation au goût** prennent une place importante. Les enfants sont orientés afin d'acquérir de bons repères alimentaires et d'étendre leur palette de saveurs.

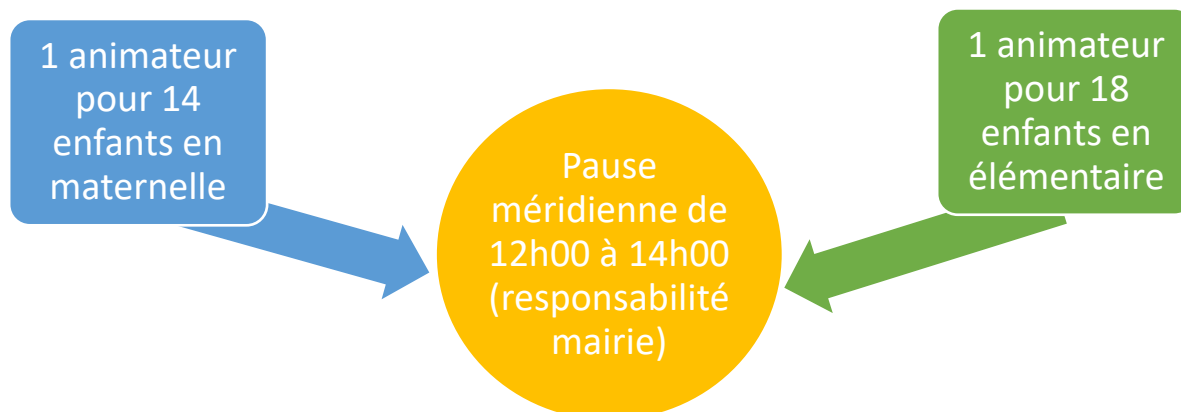
La pause méridienne est également un temps d'échanges, avec des codes qui permettent de vivre ensemble et de se respecter mutuellement. Elle est un moment essentiel d'apprentissage des règles de vie en collectivité et de vivre ensemble ainsi que de découverte **des droits mais également des devoirs**.

Les adultes se doivent d'être **sources d'exemple** et **contribuer au développement** de l'ensemble de ces notions chez l'enfant. Ils veillent à garantir les relations et le respect des règles entre enfants et à encourager et valoriser les progrès de l'enfant et ses actions positives

L'enfant a le **choix de ses activités (ludiques, culturelles, artistiques, physiques et sportives)** mais a également le **droit de ne rien faire et de se reposer**.

Les enfants sont accompagnés dans leur choix en laissant des espaces de liberté sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre, en aidant à une vraie prise de décision quant à leurs loisirs.

## 2. FONCTIONNEMENT GENERAL



Lors du relais de l'équipe enseignante de l'équipe d'animation. ***Il est impératif*** de signaler aux enseignants les différentes interventions concernant les enfants (accidents, départs, problème de comportement...);

De 13 h 45 à 14 h 00, ce temps est destiné à la concertation d'équipe, ainsi qu'aux tâches administratives, mais impérativement aux transmissions d'informations avec les enseignants et le chef d'établissement (*note d'information aux familles, déclaration d'accidents, ...*).

Sur chaque site de restauration scolaire, les enfants sont accueillis par des équipes : des agents d'interclasses et un référent.

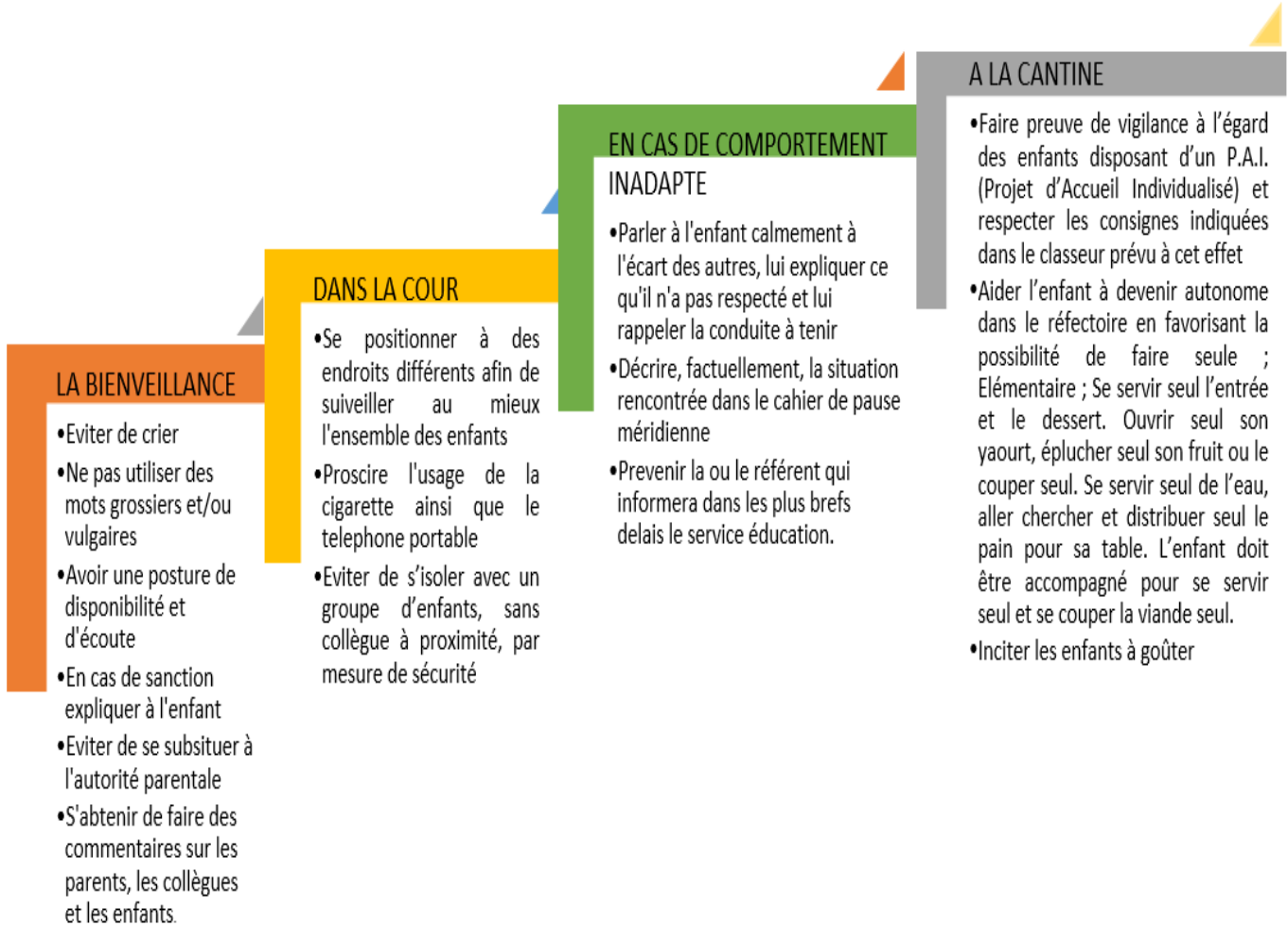


## 3. STATUT

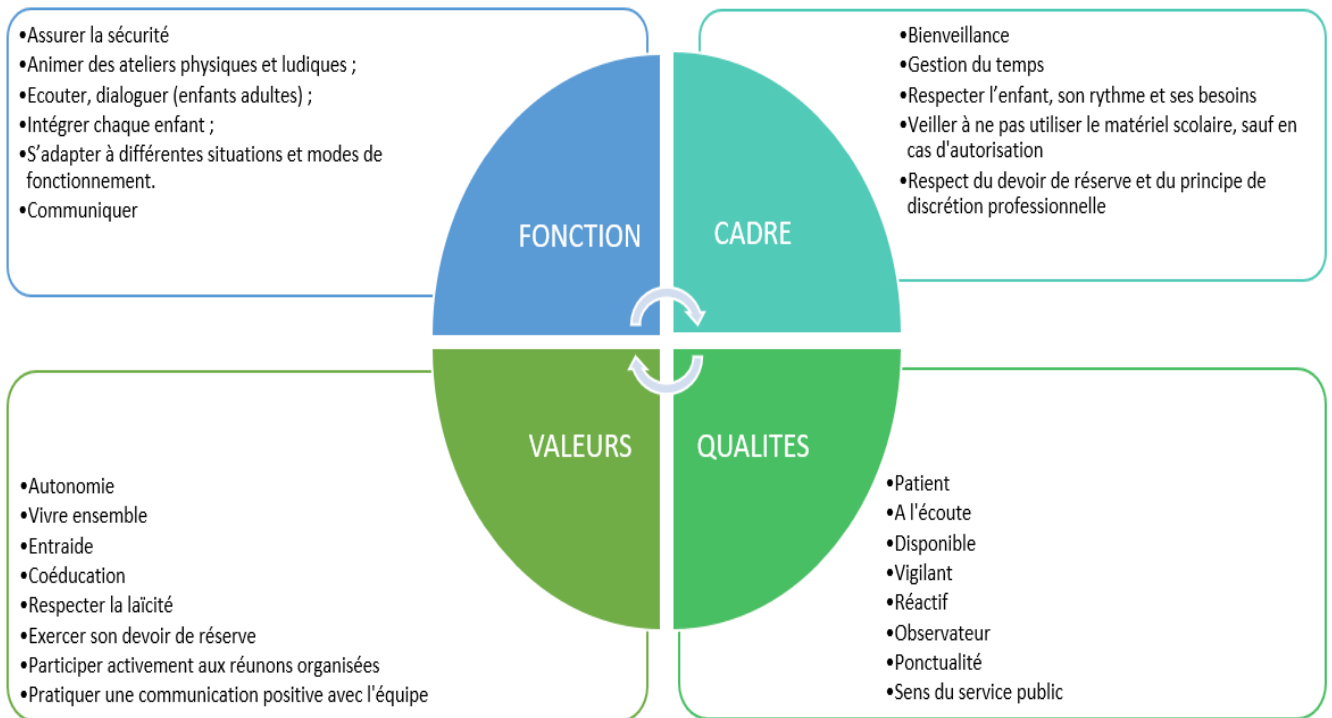
Les équipes sont composées d'animateurs qualifiés ou non (BAFA, CAP Petite enfance ...). Les animateurs sont titulaires, contractuels ou vacataires.

En cas d'absence d'un animateur, le référent doit impérativement de prévenir les services municipaux.

#### 4. CE QUI EST ATTENDUS DES ADULTES PRESENTS



#### 5. FONCTION DE L'ANIMATEUR



ROLE DE L'ANIMATEUR

AIDER A GRANDIR

- Transmettre les codes de la vie en collectivité
- Assurer la sécurité physique, affective et morale
- Montrer l'exemple
- Favoriser l'autonomie, en favorisant la possibilité de faire seul
- Accompagner la découverte des goûts et des saveurs
- Valoriser les enfants
- Animer des activités

POSER UN CADRE BIENVEILLANT

- Respecter les besoins de chacun : le rythme des enfants
- Éviter les préférences et favoriser l'équité
- Prendre en compte chaque enfant
- Être garant du respect de l'autre et du vivre ensemble

ASSURER LA SECURITE

- Être patient, à l'écoute et disponible
- Être garant des règles et donner un cadre
- Connaître l'effectif journalier des enfants présents. Procéder à l'appel (à l'aide de la tablette) à l'entrée du self
- Respecter les consignes transmises par la hiérarchie (commune)
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident, d'événements climatiques, d'intrusion...
- Rassurer les enfants
- Éviter de laisser un enfant isolé
- Créer un climat de confiance
- Prévenir en cas de conflit et favoriser le dialogue
- Avoir pris connaissance et savoir appliquer les protocoles d'évacuation, de confinement.
- Faire preuve de vigilance à l'égard des enfants disposants d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) et respecter les consignes indiquées dans le classeur prévu à cet effet
- Avoir une tenue correcte, décente et adaptée.

FACILITER LA COMMUNICATION

- Être à l'écoute de tous (enfant, collègues...)
- Informer le référent du site des problèmes survenus au cours de la pause méridienne
- Transmettre en temps donné, les informations ou documents aux services municipaux
- Prévenir la permanence scolaire (mairie) et la direction de l'école en cas de départ ou blessures survenus durant la pause méridienne
- Renseigner le cahier de soins et établir la déclaration d'accident

**Toutes les punitions sont interdites telles que : punitions corporelles (tirer les oreilles, coup de pied aux fesses, tapes derrière la tête...), punitions collectives, privation de nourriture (privation de dessert), privation de sortie dans la cour ainsi que les punitions humiliantes (ex : mise au coin, isolement de l'enfant).  
Nous souhaitons privilégier le dialogue.**

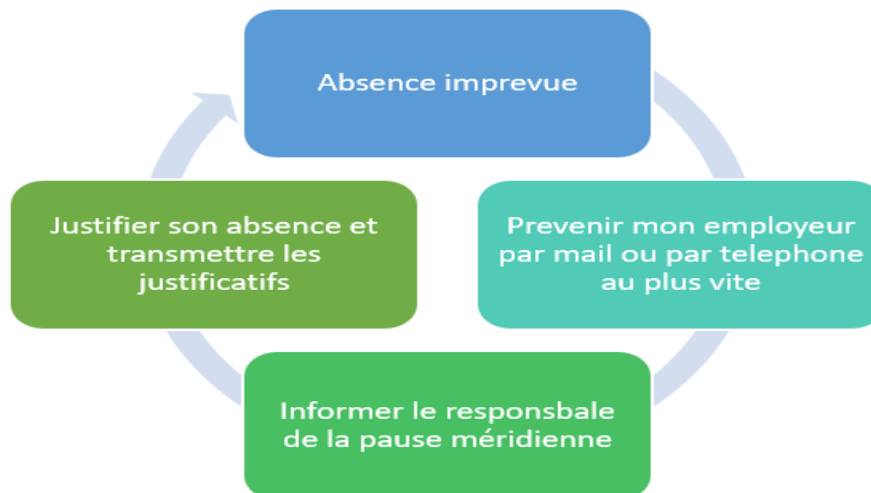
Le référent a pour missions de :



Référents par site

- > Jules Ferry : Noémie
- > La courbe : Hugo
- > Petite couture : Marjorie (remplaçante de Landry)

### **EN CAS D'ABSENCE**



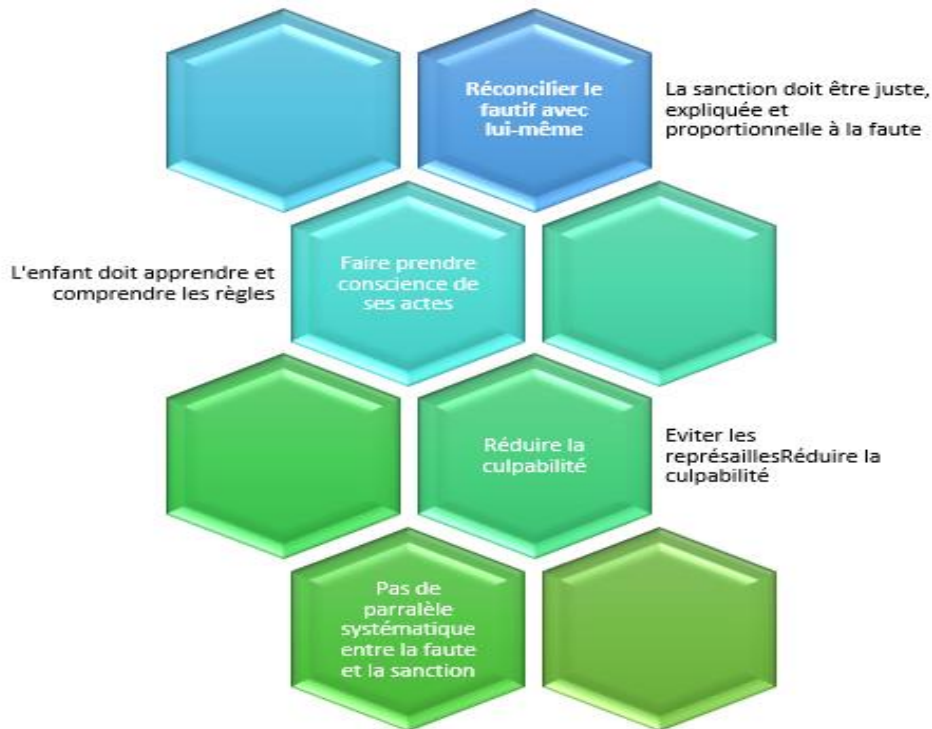
## 7. SANCTIONS

L'animateur intervient avec discernement pour faire appliquer ces règles.

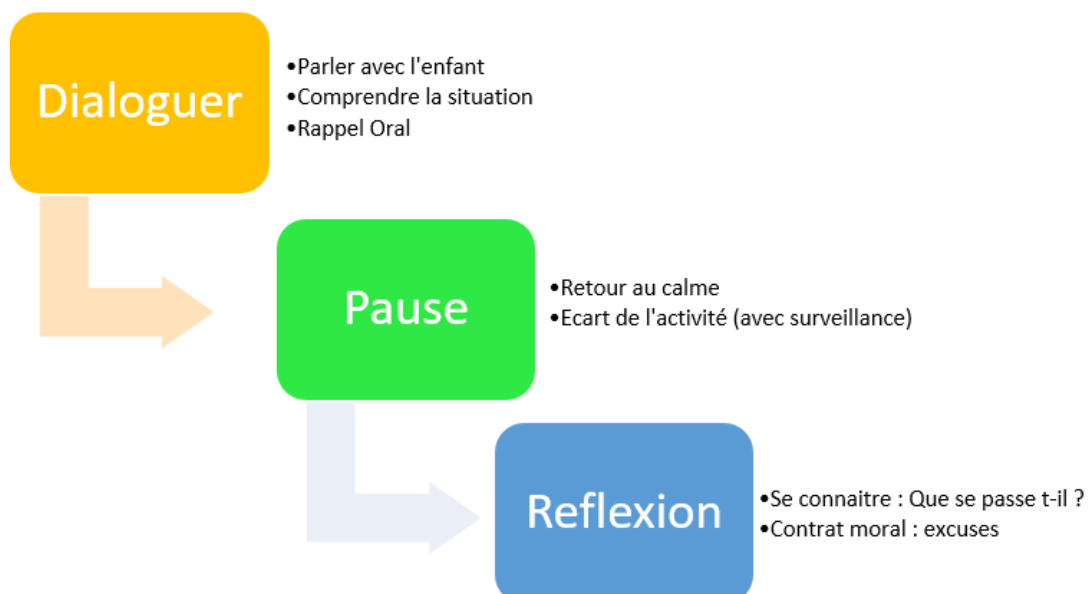
Sanctionner c'est faire preuve d'autorité en confrontant l'enfant à la réalité qui l'entoure

La sanction a un rôle éducatif qui s'adresse à un seul individu à un instant T. Elle doit être adaptée à l'âge de l'enfant et à la gravité des faits. Elle porte sur des actes précis. Elle peut s'accompagner de réparation. Son objectif est que la règle soit assimilée et comprise.

### OBJECTIFS



### ECHELLE DE SANCTION



Tout manquement qui le nécessite sera notifié sur une note d'information destinée au responsable de la mairie de la pause méridienne, pour visa.

Si l'équipe rencontre de grandes difficultés répétées avec un ou plusieurs enfants, il est impératif d'alerter votre référent qui préviendra le responsable de la mairie.

**Magali LAURENSEN** : [resp.politique.educ@aytre.fr](mailto:resp.politique.educ@aytre.fr)

**Catherine BOIN** : [resp.educ@aytre.fr](mailto:resp.educ@aytre.fr)

## **SANCTION DE LA MAIRIE**



### **8. SECURITE (soins et P.A.I.)**

**Aucun médicament ne peut être accepté et administré, sauf dans le cadre d'un P.A.I. signé pour l'année en cours** (Projet d'Accueil Individualisé). Celui-ci prend en compte les recommandations médicales et décrit précisément les gestes d'urgence. Il doit par conséquent être lu attentivement et appliqué.

Dans un souci de confidentialité, les protocoles sont rangés dans un porte-documents ou classeur. **Ne pas les afficher à la vue de tous.**

## EN CAS DE BLESSURE GRAVE

Ne pas bouger l'enfant, le rassurer, le protéger

Prevenir un collègue pour contenir le groupe

Appeler le 15 pour suivre les instructions des secours

Prévenir les parents

Prévenir la mairie

Prévenir la direction de l'école lors de la reprise des cours

Retranscrire les événements dans le cahier de soin

## EN CAS DE BLESSURE LEGERE

Observer la plaie

Désinfecter la plaie, (eau savonneuse) ou appliquer la poche bleue pour les coups

Consigner les actes prodigués avec le nom de l'enfant sur le cahier de soins

Prévenir le référent de la pause méridienne

Prévenir l'équipe enseignante lors de la prise de relais

## EN CAS DE MALADIE

Observer et questionner

- Es ce que l'enfant vient de manger ?
- Que s'est il passé ? (jeu, ballon, bagarre..)

Comprendre

- En cas de conflit encourager l'enfant à parler, le rassurer

Etat de fièvre

- Installer l'enfant dans un endroit calme, avec une surveillance
- Observer son état

Transmettre

- Inscrire sur le cahier de soin, l'heure à laquelle l'enfant a été pris en charge, son prénom, nom et classe, son état et les actes effectués

Son état ne s'améliore pas

- Prevenir le référent qui prévendra la famille
- Prevenir l'équipe enseignante en cas de départ et/ ou d'incident

Si vous êtes inquiet

- Prevenez le référent qui pourra appeler si nécessaire le 15 pour avoir un médecin



# RAPPEL DES PREMIERS SOINS

Ceci n'est pas une leçon sur les premiers secours

Il est obligatoire de se référer aux fiches concernant les accidents « légers ou graves » avant tout soin et aux numéros d'urgence

## BRULURES

Faites couler de l'eau à 15-20°C sur la brûlure, pendant au moins 15 minutes ou tant que la brûlure est douloureuse. **Aucune pommade tolérée.**

## SAIGNEMENT DU NEZ

Asseoir l'enfant, le faire se moucher vigoureusement puis il comprime son nez avec le pouce durant 10 minutes.



Après cette procédure, appeler le 15 si le saignement persiste.

## MORCEAUX DE VERRE

**Ne pas enlever.** Allonger l'enfant et le couvrir. **Alerter de suite les secours.**

## PIQURES D'INSECTES

Extraire le dard avec une pince à épiler. Désinfecter puis appliquer de la glace.

## DENT CASSEE

Avertir immédiatement les parents.

## CHUTE OU CHOC SUR LA TÊTE

Mettre de la glace, Avoir une surveillance accrue de l'enfant :

A-t-il perdu connaissance,

A-t-il envie de vomir.

## POUR TOUS ACCIDENT :

**Prévenir les parents, enseignants et les informer sur l'état de santé de l'enfant**

***Il faut rassurer l'enfant, si vous paniquez, l'enfant sera inquiet et peut faire une crise d'angoisse***